

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024
DELIBERATION N°2024-51

Le 9 juillet 2024 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 3 juillet 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (18) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme MALLET, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. CARDIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (7) : M. BERTHUOT à M. DUPUIS, Mme MARCHAND à Mme CAZALET, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à Mme ETEVE, M. JOUBERT à M. BELIN, Mme FERRAND à M. SEGUELA.

ABSENTS (2) : Mme SANTANACH, M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et de la famille et notamment son article L123-6,

Vu la délibération n°2020-39.1 du 30 juin 2020 fixant à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont 6 membres élus en son sein par le conseil municipal et 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

Vu la délibération n°2020-39.2 du 30 juin 2020, portant élection des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération n°2021.2022-30 du 29 mars 2022, portant nouvelle élection des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration présidé par le Maire, qui comprend des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

Considérant la démission de Mme SANTANACH du conseil d'administration du CCAS, démission datée du 10 juin 2024,

Considérant dès lors qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection de la liste des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,

Considérant la liste candidate unique composée de Maurice GAILLARD (Président), Chrystelle MALLET, Marie-Louise MAURIN, Maïa CHAHABIAN, Agnès LEGENDRE, Régine MARCHAND, Hélène CAZALET,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Chrystelle MALLET, Adjoint au Maire délégué aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS,

**APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE
SONT ELUS A L'UNANIMITE**

les six membres élus du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par M. le Maire : Chrystelle MALLET, Marie-Louise MAURIN, Marie CHAHABIAN, Agnès LEGENDRE, Régine MARCHAND, Hélène CAZALET.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de:
La réception en Préfecture le: 10/07/24
L'affichage du: 11/07/24

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr."

ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Mer 10/07/2024 14:53

À :s2low@s2low.org <s2low@s2low.org>;Mairie Bouillargues <mairie@bouillargues.fr>;mairie.bouillargues@wanadoo.fr <mairie.bouillargues@wanadoo.fr>;backups2low@adullact.org <backups2low@adullact.org>

📎 2 pièces jointes (3 Ko)

EACT--PREF030-213000474-20240710-18562.xml; 030-213000474-20240710-2451DEL-DE-1-2_18800.xml;



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture du Gard

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2024-07-10(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE BOUILLARGUES

N° de SIREN: 213000474

Numéro Acte de la collectivité locale: 2451DEL

Objet acte: Election des membres élus du conseil municipal au CCAS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.3-Designation de représentants

Identifiant Acte: 030-213000474-20240710-2451DEL-DE

Rapport d'erreur(s):